

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'AUBIN**

Séance du 5 novembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le cinq novembre à 17 h 30, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Madame la Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Mme Christine TEULIER, Maire.

Etaient présents : Mmes Christine TEULIER – Michèle JOSEPH-EDMOND – M. Bernard AUGIER – Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – MM. Laurent BALTRONS – Didier KAZMA – Maxime GAILLAC – Mme Séverine MAZARS – MM. Bruno BAYOL – Faridi ABOUBACARI – Mme Nicole JANNOT – M. François DERBOIS – Mme Maryline SALVAN – M. Ambdillah BACAR – Mme Nadine BONTEMPS.

Procurations : Mme Magali GARRIC à Mme Michèle PLEINECASSAGNE,
M. Jean-Pierre BALDIT à Mme Michèle JOSEPH-EDMOND,
M. Laurent ALEXANDRE à Mme Christine TEULIER,
Mme Maryline KART-BENTRARI à M. Bruno BAYOL,
Mme Laurence ZARATE à M. François DERBOIS,
Mme Marie-Emilie BOTELLA à M. Ambdillah BACAR,
M. Lionel AULANIER à Mme Nadine BONTEMPS,
M. Robert GREVEN à Mme Maryline SALVAN.

Absentes : Mmes Laurianne VINCENT – Marine FARBOS.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Faridi ABOUBACARI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Avenant au chantier de réfection de la salle Pierre BEFFRE.

M. Laurent BALTRONS rappelle les actuels marchés de travaux pour la réfection de la salle Pierre BEFFRE, tels qu'autorisés par les délibérations du 30 janvier et du 14 avril 2025, ainsi que la délibération du 26 juin 2025 prévoyant un avenant pour la prestation couverture.

Il est également précisé les avenants déjà délibérés lors du précédent Conseil Municipal du 15 septembre dernier 34-20251105-20251105_02-DE
Accusé de réception en préfecture
Reçu le 17/11/2025

Toutefois, il apparaît la nécessité de délibérer pour un nouvel avenant afin de réaliser les travaux d'habillage des exutoires de fumée et le doublage des parements, qui avaient été déposés lors de l'intervention de désamiantage et remplacés à neuf.

De la sorte les modalités financières de cet avenant seraient les suivantes :

PRESTATAIRE	MARCHE ACTUEL	MONTANT AVENANT	NOUVEAU MARCHE	% avenant / marché
EURL BASSIN ISOLATION	49 594 € HT	3 002 € HT	52 596 € HT	6.05

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE le nouvel avenant qui lui est soumis.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **6 novembre 2025**.
Publiée ou Notifiée le **6 novembre 2025**.

La Maire soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

Le Secrétaire,


Faridi ABOUBACARI



Pour extrait conforme,


La Maire,


Christine TEULIER